

PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 9 décembre 2004
à 19 h 30
Salle du Conseil communal
Présidente : Mme Jacqueline Badoud
Secrétaire : Mme Carole Dind

10/2004

Appel

77 présents, 23 absents dont 3 sans excuse (MM. P.-A. Flaction, H. Lambert et P. Wenk).

Mme la Présidente salue la présence dans les rangs du public d'un certain nombre d'anciens présidents et présidentes du Conseil communal, à savoir Mme N. Keller et MM. G. Stettler, M. Duboux, O. Golay, J.-P. Pilet et A. Bavaud, et les remercie d'assister à cette dernière séance de l'année.

Pour cette dernière soirée, M. L. Gavillet, dit «Gabouille», nous offre quelques extraits de sa revue présentée récemment au Théâtre de Poche de la Grenette, qui reflètent plus particulièrement les sentiments de la population veveysanne à l'égard de ses autorités !

1. Correspondance

Mme J. Badoud, présidente, donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance :

- Lettre de MM. S. Doriot et J.-Cl. Deladoey qui, au nom du bureau du Conseil et des participants, remercient Mme la Présidente pour la sortie du Conseil aux Salines de Bex
- Lettre de Mlle M. Burnier annonçant sa démission du Conseil communal. Il sera procédé à son remplacement lors de la première séance 2005
- Lettre de la Municipalité du 7 décembre 2004 demandant une prolongation de délai pour répondre à l'interpellation de M. A. Vallotton «Zones 30, à quelle vitesse ?»

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente ajoute un point 2a à l'ordre du jour pour la nomination d'un nouveau membre du Conseil communal, ainsi qu'une nouvelle communication municipale, sous point 13 d) «Décisions municipales d'intérêt général communiquées à la presse «Municipalité... en bref» (C 39/2004). Au point 14, les interpellations suivantes sont déposées :

- 1) Interpellation de M. A. Vallotton intitulée «Zone 30» (suite)
- 2) Interpellation de M. P. Nicollier intitulée «Garderie des Cèdres - on verbalise !»

L'ordre du jour complété est accepté tel que présenté.

2a. Assermentation d'un membre du Conseil communal, remplacement de Pierre-Louis Duchoux (I)

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire :

- **M. Benoît Briot**, né le 16 septembre 1978 et domicilié à la rue des Marronniers 13a, en remplacement de M. Pierre-Louis Duchoux, indépendant élu sur la liste du parti socialiste, démissionnaire

3. Election du Bureau du Conseil pour 2005

a) Election du (de la) président(e)

M. A. Gonthier, au nom du groupe Mouvement pour le socialisme SolidaritéS, présente la candidature de M. Christophe Jobin comme président du Conseil communal pour 2005. Il n'y a pas d'autre proposition. Son texte est joint en annexe au présent procès-verbal.

Résultat du scrutin :	Bulletins délivrés	73
	Bulletins rentrés	73
	Bulletins nuls	1
	Bulletins valables (dont blancs)	72
	<u>Majorité absolue</u>	<u>37</u>

M. Christophe Jobin est élu président du Conseil communal pour 2005 par 68 voix; il y a 2 voix éparses.

M. Ch. Jobin remercie chacun de cette élection qui lui donne des ailes qu'il déploierait volontiers dès maintenant pour rejoindre le perchoir. Mais notre Présidente y trône encore ! Celle-ci restera dans nos mémoires comme l'oiseau rare qui a su, parfois dans une ambiance de basse-cour, empêcher les membres de notre assemblée de piailler indéfiniment et de se voler dans les plumes. Quant à lui, il lui reste quelques semaines pour réviser ses devoirs dans son nid douillet...

2) Election du (de la) 1er(ère) vice-président(e)

M. J.-P. Schorro, au nom du groupe radical, présente la candidature de M. Serge Doriot comme 1er vice-président du Conseil communal pour 2005. Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat du scrutin :	Bulletins délivrés	76
	Bulletins rentrés	76
	Bulletins nuls	7
	Bulletins valables (dont blancs)	69
	<u>Majorité absolue</u>	<u>35</u>

M. Serge Doriot est élu premier vice-président du Conseil communal pour 2005 par 49 voix; il y a 3 voix éparses.

M. S. Doriot remercie le Conseil pour son vote. Il promet d'oeuvrer l'année prochaine en faveur de notre cité, mais aussi du district tout entier.

3) Election du (de la) second(e) vice-président(e)

Mme F. Despot, au nom du groupe de l'Union Démocratique du Centre, présente la candidature de M. Jean-Daniel Tenthorey comme second vice-président du Conseil communal pour 2005. Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat du scrutin :	Bulletins délivrés	75
	Bulletins rentrés	75
	Bulletins nuls	2
	Bulletins valables (dont blancs)	73
	<u>Majorité absolue</u>	<u>37</u>

M. Jean-Daniel Tenthorey obtient 31 voix, il y a 18 voix éparses. La majorité absolue n'étant pas atteinte, il est procédé à un second tour.

Un certain flou s'installe alors au sein de l'assemblée face à ce résultat. Le groupe Vevey-Libre demande une suspension de séance pour permettre aux présidents de groupes d'examiner la situation, alors que M. J.-F. Martin estime que les bulletins blancs doivent être déduits pour le calcul de la majorité absolue, comme le prévoit toujours l'art. 126 de notre règlement, quand bien même depuis cette année, en conformité avec la nouvelle Constitution vaudoise, les bulletins blancs sont considérés comme valables. Le groupe UDC maintient la candidature de M. J.-D. Tenthorey et c'est au Conseil de décider.

Résultat du scrutin :	Bulletins délivrés	75
	Bulletins rentrés	75
	Bulletins nuls	3
	Bulletins valables (dont blancs)	72

M. Jean-Daniel Tenthorey est élu second vice-président du Conseil communal pour 2005 par 34 voix; il y a 20 voix éparses.

4) Election de deux scrutateurs

MM. J.-Cl. Deladoey et Ch. Siegenthaler sont présentés respectivement au nom des groupes UDC et libéral.

Il n'y a pas d'autre proposition. **MM. Jean-Claude Deladoey et Christian Siegenthaler sont élus scrutateurs pour 2005.**

5) Election de deux scrutateurs suppléants

Mme J. Zaugg et M. T. Djikoli sont présentés respectivement au nom des groupes radical et socialiste.

Il n'y a pas d'autre proposition. **Mme Joëlle Zaugg et M. Tefik Djikoli sont élus scrutateurs suppléants pour 2005.**

4. Dépôt et développement de motions et d'interpellations éventuelles

Voir point 14 de l'ordre du jour.

5. Préavis sur règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins du 25 septembre 1981, modifié les 16 décembre 1993 et 4 novembre 1999, modification des articles 4, 7, 10, 11, 12 et 13 (28/04)

Cet objet est renvoyé à une commission de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur provisoire</u>	:	M.	Jean-Jacques Burgi
<u>Membres</u>	:	Mme	Joëlle Zaugg
		M.	Alain Gonthier
		13.	Jérôme Christen
		13.	Roger Marinelli
		13.	Guy Bolomey
		13.	Jean-Daniel Tenthorey
		13.	Jean-Marie Racine
		13.	Daniel Beaux
		13.	Michel Clément
		Mme	Jocelyne Wälchli
<u>Suppléants(es)</u>	:	M.	Stéphane Baudin
		M.	Alexandre Vallotton
		Mme	Véronique Duboux-Despland
		M.	Christian Siegenthaler
		13.	Richard Rickenbacher
		Mme	Fabienne Despot
		13.	Roger Niquille

M. A. Gonthier émet le voeu que les différentes personnes et groupements intéressés soient entendus par la commission lors de sa séance, même si les désirs de la SIC ont d'ores et déjà été largement repris par la Municipalité dans son préavis.

6. Préavis sur demande de crédit pour :
- Régulariser l'acquisition par le Fonds d'urbanisme des parcelles nos 391 et 392 sises au quai Perdonnet 33-34
 - Financer les travaux liés au transfert de la bibliothèque municipale dans les locaux de «l'ex-Insolite» et réponse aux interpellations de MM. E. Gavin et J. Christen et de Mme D. Kaeser (29/04)

Cet objet est renvoyé à une commission de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur provisoire</u>	:	M.	Henri Chambaz
<u>Membres</u>	:	M.	Jean-François Mottaz
		M.	Alexandre Vallotton
		14.	Pascal Nicollier
		Mme	Danièle Kaeser
		14.	Jean-Pierre Narbel
		Mme	Norma Riesen
		14.	Boris Abbet
		14.	David Baumeler
		Mme	Ascension Muñoz
		13.	Eric Gavin
<u>Suppléants(es)</u>	:	Mme	Doris Jaggi-Héritier
		Mme	Valérie Borloz
		14.	Francis Baud

Mme Emmanuelle Piaget
 14. Rolf Appenzeller
 Mme Fabienne Despot
 14. Charles Imsand

7. Préavis sur demande de crédit pour la réfection de la flèche et du clocher de l'église catholique Notre-Dame de Vevey (30/04)

Cet objet est renvoyé à une commission de 11 membres composée de :

Président(e)-rapporteur provisoire : M. Vladimir D'Angelo
Membres : M. Jean-Michel Pariat
 M. Christophe Jobin
 15. Jérôme Christen
 14. Jean-Jacques Burgi
 Mme Suzette Junker
 14. Rolf Appenzeller
 15. Jean-Daniel Tenthorey
 15. David Baumeler
 13. Charles Imsand
 Mme Jocelyne Wälchli
Suppléants(es) : M. Jean-Yves Marchesi
 M. Alexandre Vallotton
 14. André Wicht
 M. Vincent Marinelli
 15. Jean-Marc Roduit
 13. Werner Riesen
 15. Boris Abbet

8. Rapport-préavis sur demande de crédit pour la démolition des bâtiments des colonies de vacances des Monts-de-Corsier et réponse partielle à la motion de Mme Christiane Oguey «Une nouvelle affectation pour les colonies des Monts-de-Corsier» (31/04)

Cet objet est renvoyé à une commission de 11 membres composée de :

Président(e)-rapporteur provisoire : M. Jean-Marc Roduit
Membres : M. Serge Doriot
 Mme Doris Jaggi-Héritier
 16. Sven Tobler
 15. Pascal Nicollier
 15. Serge Egloff
 15. Marc-Henri Tenthorey
 16. Boris Abbet
 Mme Christiane Oguey
 13. David Baumeler
 13. Benoît Briot
Suppléants(es) : M. Stéphane Baudin
 M. Alain Gonthier

14.	Francis Baud
M.	Emmanuelle Piaget
16.	Jean-Pierre Narbel
14.	Jean-Claude Deladoey
Mme	Alexandra Melchior

9. Préavis sur demande de crédit pour le renouvellement des arbres, la réfection des trottoirs et la rénovation de l'éclairage public du boulevard St-Martin (32/04)

Cet objet est renvoyé à une commission de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur provisoire</u>	:	M.	Serge Ansermet
<u>Membres</u>	:	M.	Stéphane Baudin
		M.	Sven Tobler
		Mme	Véronique Duboux-Despland
		Mme	Béatrice Koehler
		Mme	Antoinette Walter
		16.	Richard Rickenbacher
		17.	Jean-Claude Deladoey
		16.	Musa Pali
		13.	Boris Abbet
		13.	Roger Niquille
<u>Suppléants(es)</u>	:	M.	Jean-Michel Pariat
		Mme	Loren Srbinoski
		14.	Francis Baud
		M.	Serge Egloff
		17.	Rolf Appenzeller
		15.	Marc-Henri Tenthorey
		16.	Jean-Marie Racine

10. Préavis sur demandes d'agrégation à la bourgeoisie (22 candidatures) (33/04)

Cet objet est renvoyé à la Commission des naturalisations.

11. Rapport sur prise en considération de la motion de M. Jacques Chappuis «Un pavé dans la mare... pourquoi pas...»

Rapporteur : Mme Alexandra Melchior

M. H. Chambaz indique que le groupe radical, en dépit d'une très grande diversité d'opinions, a voté à l'unanimité pour la prise en considération de cette motion, parce que celle-ci représente un intérêt certain dont il faut discuter. On ne peut pas simplement négliger la proposition du motionnaire.

M. W. Riesen propose, si le Conseil se prononce en faveur de ce projet pilote, que la Municipalité négocie plutôt un contrat de location-vente pour ce système et de ne l'acheter que si le résultat, à l'issue de la période d'essai, est concluant.

M. F. Chavannes estime que l'on ne doit pas priver la Municipalité de son droit de se prononcer sur cette motion. Elle peut y répondre comme elle veut, même si elle n'accepte pas les propositions du motionnaire.

M. A. Gonthier estime que si la Municipalité voulait se saisir de cette motion, elle aurait dû le faire directement lors de son dépôt. C'est elle-même qui a insisté pour que cette motion soit renvoyée à une commission de prise en considération. Ces moyens techniques vont à l'encontre de ce qu'est le réel problème de la sécurité, à savoir une déshumanisation et une perte de repères et liens sociaux. Vouloir combattre les incivilités par des moyens techniques ne fait que renforcer cette tendance et ne peut pas répondre sur le fond.

M. P.-A. Dupont, municipal, rappelle que la Municipalité a effectivement souhaité qu'un premier débat ait lieu par rapport à cette proposition allant dans le sens de la surveillance de l'espace public par un système électronique de caméras. Il semblait utile d'avoir ce premier débat d'entrée en matière. La Municipalité étudiera bien sûr les choses plus en profondeur si le Conseil lui en donne le mandat. Une nouvelle décision pourra alors être prise.

M. L. Ballif, municipal, ajoute que ce système n'est pas un objet clés en mains qui existe dans le commerce et que l'on peut louer ou acheter. Il s'agit d'un projet en développement dont la Ville de Vevey deviendrait partenaire.

M. V. D'Angelo estime que nous avons suffisamment en Suisse de moyens pour connaître l'identité de gens qui auraient commis des délits (cartes d'identité, p. ex.) et que la police devrait interpellier. Ce système de caméras ne rassurerait la population que dans les pays où ces moyens d'identification n'existent pas. Il ne peut accepter que nous filmions des activités qui sont du domaine privé, raison pour laquelle il recommande de ne pas accepter cette motion.

M. J. Christen indique que le groupe Vevey-Libre ne soutiendra pas la prise en considération de cette motion. La question de la sphère privée n'est pas l'élément essentiel car les images sont cryptées. Par contre, à partir du moment où l'on met une caméra dans un endroit, les problèmes risquent de se déplacer, si bien qu'il faudrait quadriller la ville avec des caméras. Le coût serait donc complètement démentiel par rapport au résultat escompté.

Mme D. Kaeser pense que la Municipalité doit pouvoir étudier cette motion parce qu'il y a des endroits critiques à Vevey, tels que la gare, p. ex. Si un problème devait survenir, nous serions contents de découvrir l'auteur du méfait grâce à cette technique. La Municipalité doit pouvoir nous donner des détails et des chiffres précis sur ce que coûterait une telle opération.

M. J.-D. Tenthorey estime qu'à partir du moment où l'on se trouve sur le domaine public, il n'y a plus de sphère privée.

La parole n'étant plus demandée, **le Conseil communal, par 41 voix contre 27 (deux abstentions), se détermine de la manière suivante :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Vu la motion de M. Jacques Chappuis du 30 septembre 2004 «Un pavé dans la mare... pourquoi pas...»,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

ne pas prendre en considération de la motion de M. Jacques Chappuis «Un pavé dans la mare... pourquoi pas...» et de la considérée comme réglée

12. Rapport sur reconnaissance de l'intérêt régional et garantie financière du projet Espace-Musée Chaplin (27/04)

Rapporteur : M. Jean-Daniel Tenthorey

M. F. Chavannes estime qu'il s'agit d'une occasion extraordinaire, M. Ch. Chaplin étant connu dans le monde entier, en Asie comme en Afrique. Les 25 millions de francs nécessaires à la construction de ce musée sont entièrement financés par des fonds privés. Le nombre de visiteurs attendus est d'environ 150'000 à 250'000 personnes. Cela aura des retombées importantes pour Vevey et la région, dont la création de 25 à 35 postes de travail. Le projet actuel est plus raisonnable que celui envisagé à l'époque dans les locaux des anciens ateliers mécaniques. C'est le moment de créer quelque chose de dynamique dans la région. Ce n'est qu'après deux catastrophes que nous serons appelés à payer, à savoir si le musée ne fonctionne pas, ou en cas de vente de la propriété à un prix inférieur aux 5 millions de francs. Le risque financier n'est donc pas très grand.

M. F. Baud indique que la commission n'a douté à aucun moment du bien-fondé du geste qu'il s'agit avant tout de faire par rapport aux quatre communes de la rive droite de la Veveyse, qui sont les seules investies dans le projet et qui ont cautionné l'achat du terrain pour 7 millions de francs. Nous en sommes à la phase de la demande de permis de construire. Il faut avoir, face aux autorités cantonales, un phénomène «district», à savoir que les dix communes sont investies dans le projet, même s'il ne s'agit que d'un engagement uniquement en cas de revente du terrain. Certaines angoisses étant apparues sur la manière dont allait se réaliser ce musée, notamment face à la création d'une société d'exploitation, il a semblé utile à la commission veveysanne d'ajouter un amendement indiquant que Vevey retirera son engagement dès le premier coup de pioche donné. Les promoteurs ne s'y sont pas opposés. Ce n'est que dans l'éventualité où le permis de construire devait ne jamais être octroyé, et que la Fondation devait revendre le terrain à perte, que nous devrions passer à la caisse. Jamais nous n'entrerons dans un compte d'exploitation d'un musée.

M. D. Beaux indique que ce n'est que dans le cas où la Fondation est amenée à revendre le Manoir de Ban si les permis de construire ne devaient jamais être accordés, que les communes seraient amenées à payer l'éventuelle différence de cette vente. Pour l'instant, il semble que les premières autorisations soient toujours à l'étude au niveau cantonal. Ce projet peut prendre beaucoup de temps avant de se réaliser et nous ne sommes pas certains que les investisseurs privés seront toujours au rendez-vous, raison pour laquelle la commune a demandé cet amendement.

M. A. Gonthier demande si ce préavis doit être voté dans les mêmes termes par toutes les communes et si les adjonctions de Vevey nécessitent un nouveau débat devant tous les conseils, ou si c'est une précision purement veveysanne qui n'a pas de conséquences pour les autres communes.

Mme M. Burnier, municipale, indique que cela n'a pas d'incidence sur le vote des autres communes. L'amendement de Vevey ne pose aucun problème ni pour Corsier, ni pour les autres communes. Ce cas de figure a été discuté dans le cadre de la réunion intercommunale. La question a été clairement posée de savoir jusqu'à quand interviendrait le cautionnement éventuel en cas de catastrophe. Ces trois points peuvent donc très bien être précisés pour notre commune.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (quelques abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- Vu le préavis no 27/2004 du 21 octobre 2004 concernant la reconnaissance de l'intérêt régional et garantie financière du projet Espace-Musée Chaplin,
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour, amendé par l'adjonction des points 6, 7 et 8,

d é c i d e

1. De reconnaître l'intérêt régional du projet de l'Espace-Musée Chaplin
 2. De garantir, en cas de vente dudit domaine par les quatre communes propriétaires, la couverture d'un éventuel déficit d'un montant de fr. 1'000'000.-- (un million) au maximum, à répartir entre les six communes de la rive gauche de la Veveyse, soit pour la commune de Vevey fr. 269'392.-- au maximum
 3. D'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit de fr. 269'392.-- au maximum, montant qui sera le cas échéant comptabilisé dans le compte de fonctionnement et amorti immédiatement
 4. De participer à la répartition d'un éventuel bénéfice limité également à fr. 1'000'000.-- (un million) dans le même cas et dans les mêmes proportions, sous réserve de la décision des Conseils communaux des communes propriétaires
 5. D'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cet objet
 6. De préciser que cet engagement de la commune est apporté par solidarité avec la région
 7. De préciser que cet engagement doit servir de «levier de démarrage» du projet Espace-Musée Chaplin
 8. De préciser que la commune de Vevey devra expressément être dégagée de toute garantie financière dès le moment où les travaux débiteront, soit une fois les autorisations nécessaires obtenues par les promoteurs de l'Espace-Musée Chaplin
13. Communications de la Municipalité

1) Réhabilitation des immeubles rue des Deux-Marchés 3 et ruelle de l'Ancien-Port 6 (C 36/2004)

La parole n'est pas demandée.

2) Fondation des arts et spectacles - comptes de la saison 2003-2004 (C 37/2004)

La parole n'est pas demandée.

3) Aide aux pays en voie de développement (C 38/2004)

La parole n'est pas demandée.

4) Décisions municipales d'intérêt général communiquées à la presse «Municipalité... en bref» (C 39/2004)

La parole n'est pas demandée.

4. Motions et interpellations éventuelles (suite)

1) Interpellation de M. A. Vallotton intitulée «Zone 30» (suite)

M. A. Vallotton développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. P.-A. Dupont rappelle que c'est dans le courant de ce printemps que la Municipalité reprendra les choses de manière plus globale. Il faut effectivement faire passer le message, mais des règlements existent, la signalisation routière est en place et le message est donc absolument clair. Que l'automobiliste veuille ou non s'y conformer est une autre question. Des contrôles seront opérés pour voir comment les choses se passent. Plan-Dessus a connu une période de tolérance pour voir la réaction des gens face au nouveau système mis en place. Mais on remarque que c'est réellement au moment où il y a sanction que les comportements changent. Les aménagements lourds pour Plan-Dessus n'ont pas encore été décidés. Quant aux aménagements plus légers, il faudra reprendre effectivement la question. La Municipalité répondra à ces nouvelles questions conjointement à celles posées dans la précédente interpellation sur le même sujet.

M. A. Vallotton estime que la signalisation en place n'est qu'un strict minimum. Des mesures beaucoup plus flagrantes permettraient de temporiser véritablement le trafic dans les zones 30. Le marquage au sol n'est pas quelque chose de très lourd et permet de rappeler la zone dans laquelle on se trouve. Il est essentiel de se pencher sur ce problème pour que l'effet de cette zone soit vraiment efficace.

M. A. Gonthier se demande pourquoi il a fallu tant de temps à la Municipalité pour poser cinq panneaux à l'entrée des rues du quartier. Cela aurait pu se faire juste après l'adoption du plan directeur. Il n'est pas bon de donner l'illusion d'instaurer une zone 30 sans qu'il n'y ait d'effet dans la réalité et que les gens du quartier ne voient pas en quoi cela change leur quotidien parce que les automobilistes qui circulent dans le quartier n'ont pas vu de changements. Il y a souvent beaucoup de choses à regarder quand on entre dans un quartier et ce n'est pas l'endroit où l'on se rend compte que l'on entre dans une zone particulière. Toutes les normes établies par des instances officielles sur l'aménagement des zones 30 disent qu'il faut que les gens se rendent immédiatement compte qu'ils ne sont pas dans une zone habituelle. Plutôt que ces panneaux, il aurait mieux fallu ne rien faire, les choses auraient été plus claires.

La parole n'étant plus demandée, **le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

2) Interpellation de M. P. Nicollier intitulée «Garderie des Cèdres - on verbalise !»

M. P. Nicollier développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. P.-A. Dupont rappelle que la Municipalité est sans cesse confrontée à ce genre de problématique. Le débat sur quel type d'accès aux équipements publics on veut favoriser a aussi eu lieu au sein de la Commission de la sécurité lorsqu'elle a abordé le problème de la sécurité autour des écoles. Nous ne

pouvons pas garantir l'accès automobile à tous les équipements publics. Il existe aussi plusieurs programmes, tels qu'agenda 21, pédibus, etc., qui tentent d'aller à contre-courant de tout ce flot automobile. Il y a des limites à la mobilité, et celles-ci sont très facilement atteintes lorsque l'on densifie davantage la cité, comme c'est le cas actuellement à Vevey. Des campagnes sont entreprises pour sensibiliser les gens au fait de ne pas encombrer les trottoirs devant les écoles. Il faut une certaine force de persuasion pour y parvenir. Les solutions proposées par l'interpellateur sont un peu effrayantes. Le parcage hors cases est dangereux et ce n'est pas pour rien que la loi est stricte à ce sujet. L'emplacement de cette garderie rend service parce que ce quartier est au coeur de l'activité et de l'habitat de notre ville, mais l'accès en voiture y est effectivement très difficile. Un grand parking public vient de se construire (Midi-Coindet) dans les environs, offrant la possibilité aux mamans d'y laisser leur voiture le temps nécessaire pour amener son enfant à la crèche qui n'est distante que de quelques

centaines de mètres à pied. Il suffit de s'organiser et de prévoir un peu de temps supplémentaire. Les zones bleues du quartier sont très fortement occupées, mais on peut espérer que la mise en place du système macarons à Plan-Dessous, dans le premier semestre 2005, fera baisser la pression. Il y a des difficultés à la garderie des Cèdres, mais aussi dans d'autres endroits. La commune a dû créer une place de dépose à l'école de Charmontey car la configuration même de cette artère posait de sérieux problèmes de sécurité. Mais cela n'est pas possible autour de la garderie des Cèdres. Il ne voit pas d'autres mesures possibles pour le moment pour y faciliter la dépose des enfants. Attribuer des autorisations de dépose risquerait de créer un précédent et on ne peut pas permettre à des gens, pour des raisons particulières, de parquer en dehors des limites légales et réglementaires. Celui qui est pris en faute aimerait bien sûr toujours que la police fasse preuve de souplesse, mais on ne peut que demander à nos agents de faire respecter les règlements et demander aux parents, pour la sécurité de leurs enfants et des autres, qu'ils se conforment à la législation.

M. L. Ballif a demandé au personnel de la garderie s'il avait connaissance de ce problème. Il semble qu'il y ait effectivement quelques mamans qui ont été amendées, mais il n'est pas possible de prévoir autant de places de parc qu'il y a de places disponibles à la garderie. Il signale toutefois qu'un garage à poussettes existe aux Cèdres, ce qui fait que les mamans qui amènent leurs enfants en poussette peuvent la laisser sur place. Si des mamans veulent vraiment amener leurs enfants en voiture, il signale que la garderie «Les Zoulous» à Oron cherche absolument à remplir ses places.

Mme A. Melchior se dit déçue de ces réponses. Elle rappelle qu'il s'agit de bébés et de petits enfants qui ne se déplacent pas encore tout seuls, et certaines mamans ont plusieurs enfants. Y a-t-il réellement une impossibilité totale de créer deux places de dépose ? Toutes les mamans n'amènent pas leurs enfants au même moment, il n'y a donc pas besoin de 56 places. Elle dépose tous les matins son enfant aux Marionnettes et estime que c'est un immense privilège de pouvoir s'y rendre en voiture pour ensuite partir directement travailler sans devoir perdre un temps précieux à chercher une place de parc. Elle demande instamment à la Municipalité d'étudier la question.

Mme F. Despot rappelle qu'il existe de très bons sièges pour bébés et petits enfants à fixer sur les vélos et conseille donc aux mamans d'aller à la crèche à vélo !

Mme A. Melchior rétorque que cela n'est pas très réaliste en hiver, quand il y a de la neige, de la glace et que le bébé est âgé de deux mois...

M. Ch. Jobin demande si le garage pour poussettes est chauffé l'hiver afin d'éviter que les bébés aient froid le soir lorsque les parents viennent les rechercher.

M. L. Ballif ne peut répondre à cette question. Mais connaissant le sérieux et la conscience professionnelle du personnel, celui-ci y a certainement pensé.

M. P. Nicollier rappelle qu'il s'agit de bébés et tout petits enfants; il est donc difficile de pratiquer le système Pédibus. Le parking souterrain construit à proximité n'est pas une solution très pratique pour les mamans. Le garage à poussettes est par contre une piste intéressante. Il avait imaginé une structure plus légère que celle appliquée à Charmontey, à savoir de libérer deux places de parc et de les réserver à l'usage des mamans par deux potelets. Cela ne coûte qu'un peu de peinture et serait une bonne solution.

M. P.-A. Dupont répond qu'il est tout simplement illégal de faire une affectation spéciale sur l'espace public. Même si c'était des places livreurs, tous les livreurs du quartier l'utiliseraient et nous n'aurions aucune garantie que celles-ci seraient libres pour les mamans.

M. D. Beaux estime que ce n'est pas la ville qui doit se plier à nos habitudes, mais nous qui devons nous plier aux lois. Dimanche prochain, les CFF vont changer leurs horaires et nous allons tous devoir nous y adapter. Il faut donc se lever plus tôt pour aller au parking garer sa voiture et ainsi ne pas recevoir une amende. Pourquoi prendre sur les deniers publics pour créer des places de parc qui vont sûrement être utilisées par beaucoup de monde et ne suffiront de toute manière pas à répondre à toutes les demandes, à moins de créer autant de places qu'il y a d'enfants à la crèche ? A moins d'être impotent, il est possible de gérer le fait de devoir se parquer à dix minutes de la crèche même si l'on a plusieurs enfants. Nos parents et nos grands-parents l'ont fait avant nous et nous sommes tous là pour en témoigner.

M. J. Christen pense que l'on pourrait imaginer, à l'inverse de ce qui s'est fait récemment à la place Scanavin, de faire passer ce qui est du domaine public communal au domaine privé communal. Nous pourrions ainsi créer ces places de parc.

M. A. Gonthier se dit sur le principe d'accord avec la réponse de la Municipalité, mais constate que les difficultés de gestion des enfants retombent en général toujours sur les femmes, d'autant plus sur celles qui travaillent et auxquelles on impose des horaires souvent peu souples. Il trouve la réponse de la Municipalité relativement rigide et pense que nous pourrions avoir un peu plus de souplesse. On nous dit qu'il est dangereux de parquer sur le trottoir, mais c'est bien ce système qui est appliqué le samedi matin le long de l'avenue Nestlé. Ne serait-il pas possible de parquer ainsi pour les mamans qui amènent leurs enfants à la garderie ? Il faut absolument lutter contre l'utilisation constante de la voiture, mais il y a des cas particuliers et de réelles difficultés qui ne sont pas si simples à négocier. Il y a une nuance entre une interdiction de s'arrêter et une interdiction de parquer. On pourrait imaginer des solutions qui permettent de résoudre le problème dans certains cas bien particuliers et à des conditions bien définies.

Mme A. Melchior estime que parquer à Midi-Coindet pour se rendre à la crèche prend un certain temps. Pour une maman qui travaille, l'addition de deux journées est largement suffisante sans encore lui demander de perdre un temps considérable avec ces problèmes de transports.

La parole n'est plus demandée. **La Municipalité ne pouvant répondre de manière plus satisfaisante à cette interpellation, celle-ci est considérée comme réglée.**

5. Propositions individuelles

M. H. Chambaz revient sur la soirée de La Lyre, prévue initialement à la Salle Del Castillo, qui doit être déplacée au Théâtre pour des raisons de dangerosité de ladite salle. Il demande s'il y a des éléments nouveaux qui nécessitent une interdiction d'utiliser cette salle, ainsi que les délais et incidences pécuniaires que cela entraîne.

M. P. Ducraux, municipal, indique qu'après la soirée de la société de gym Vevey-Ancienne, il a été procédé à une inspection des corniches de la salle, car de l'eau pénètre par la toiture et dégrade ces corniches. Des mesures de sécurité ont été prises pour la soirée des Jeunes-Patriotes. Aujourd'hui, cette salle est sous contrôle et ne présente aucun risque pour les personnes qui s'y rendent. Pour ce qui est de La Lyre, c'est M. Ph. De Bros, directeur théâtre, qui a invité La Lyre à faire sa soirée dans ce lieu. C'est donc sur invitation que ce changement est intervenu et non suite à une décision de la Municipalité de fermer la Salle Del Castillo.

M. A. Gonthier demande en quoi consiste le fait de sécuriser les corniches. Cela signifie-t-il les mettre en bas pour ensuite savoir ce que cela va coûter pour les reconstituer plus ou moins en l'état ou ne pas les remettre en place dans la future salle, ou si cela veut dire les assécher et les maintenir en place.

M. P. Ducraux indique qu'il s'agit d'empêcher l'eau d'entrer par la toiture à l'intérieur de la salle, ce qui est la cause principale de la détérioration de ces corniches depuis de nombreuses années. Lorsque le projet du Château de l'Aile sera prêt au printemps prochain, on pourra alors prendre la décision de fermer la Salle Del Castillo. Ces travaux dureront deux ans et commenceront début 2006, ce pour permettre d'utiliser encore cette salle l'année prochaine avec toutes les réservations qui sont déjà faites. Des informations supplémentaires seront communiquées au printemps 2005.

M. A. Gonthier demande pourquoi on peut empêcher aujourd'hui l'eau d'entrer, alors que cela n'a pas pu être fait auparavant. Il y a longtemps que la Commission de gestion crie au secours, que les concierges paniquent et que certaines parties de la salle sont interdites d'accès. Si ces mesures avaient été prises plus tôt, cela aurait certainement coûté moins cher.

M. M.-H. Tenthorey rappelle que la salle des Remparts de La Tour-de-Peilz, qui est dans un même état de ruine que la nôtre, sera définitivement fermée en 2006 pour des travaux de rénovation. Si les deux plus grandes salles de la région sont fermées en même temps, cela risque de poser des problèmes pour les sociétés.

M. P. Ducraux répond que Vevey dispose aussi du Théâtre et des Galeries du Rivage, ce qui nous permettra de nous organiser lors des travaux. Les sociétés veveysannes ne se sont jamais produites à La Tour-de-Peilz.

Mme Ch. Fabrycy constate que la guirlande posée à l'époque entre les arbres du quai Perdonnet ne dispose plus de beaucoup d'ampoules qui fonctionnent encore. Cette partie du quai étant assez fréquentée, elle demande s'il est possible de vérifier ces lumières et de remplacer les ampoules défectueuses pour que cet éclairage soit à nouveau correct.

M. P. Ducraux indique que la Municipalité étudie la mise en place d'un éclairage différent de ces petites guirlandes. Un montant est prévu au budget et ces travaux seront exécutés dans le courant de l'année prochaine.

M. V. Marinelli, au nom du groupe libéral, propose l'abandon des jetons de présence de cette dernière séance au centre oecuménique d'accueil L'Etape qui se trouve à la rue des Communaux. Des informations sur cette institution sont disponibles à l'entrée de la salle.

6. Discours de la Présidente

Mme J. Badoud prononce son discours de fin de présidence. Ce texte est joint en annexe au présent procès-verbal.

M. le Syndic rappelle que nous avons, au cours de cette année, traversé quelques tempêtes, certaines dans un verre d'eau, d'autres plus importantes. Il relève le courage dont a fait preuve Mme la Présidente pour que les débats se déroulent au mieux et que nous arrivions malgré tout tous à bon port. Au nom de la Municipalité, il la remercie pour tout ce qu'elle a accompli pour notre ville et les excellentes relations entretenues tout au long de l'année. Il lui remet la traditionnelle assiette en étain, ainsi qu'un magnifique bouquet de fleurs, en lui souhaitant d'excellentes Fêtes et ses meilleurs vœux pour l'année prochaine.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 21 h 55 et rappelle qu'une verrée a lieu à l'Hostellerie du Café de Genève. La séance se termine par le bêtisier du Conseil.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Jacqueline Badoud
Présidente

Carole Dind
Secrétaire

Annexes : ment. (4)